



Régie assainissement

Conclusion du colloque de la Communauté de l'eau potable du 3 décembre 2014 par Christophe MAYOUSSIER, Vice Président à l'eau et à l'assainissement

« Quel avenir pour le territoire grenoblois »

A Grenoble, vous l'aurez compris, les élus ont un fort attachement au service public. Et je rappellerai à ce sujet la décision prise pour l'assainissement par le Conseil d'agglomération du 5 juillet 2013, qui a décidé à l'unanimité de la reprise en gestion publique de la station d'épuration Aquapole, au terme du contrat de délégation intervenu au 1er juillet de cette année.

S'interroger aujourd'hui sur l'avenir de l'eau potable dans l'agglomération Grenobloise, c'est bien sûr questionner les effets de la loi MAPTAM qui va faire entrer notre agglomération dans le cercle fermé des 12 métropoles françaises.

Nous voilà donc à la charnière de deux périodes, avec un changement institutionnel porteur d'une profonde mutation de l'organisation des services d'eau potable que l'on connaît, soit près de 46 services d'eau potable sur notre territoire.

A l'aube de cette évolution qu'on peut qualifier de bouleversement, on aurait tort me semble-t-il d'ignorer ou de passer sous silence le chemin parcouru.

Car la situation de l'eau potable aujourd'hui, c'est celle d'un très bon niveau de service à l'habitant, avec une qualité d'eau excellente pour la très grande majorité des usagers de cette agglomération et une permanence de service public assurée pour tous.

Cette situation considérée comme un dû par les habitants ne va pourtant pas de soi : elle a été construite au cours du temps, dans un contexte dont je retiendrai les solidarités financières passées entre l'urbain et le rural, et l'émergence des coopérations intercommunales spécifiques à la compétence.

Si toutes les communes, quelles que soient leurs tailles, ont pu construire des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable, c'est bien grâce à une

mutualisation financière : on se rappelle qu'à une époque pas si lointaine, les joueurs du Pari Mutuel Urbain contribuaient le dimanche aux adductions d'eau via le FNDAE, quel que soit l'ordre d'arrivée des chevaux !

Les frontières de l'eau n'étant pas celles des communes, ou rarement, ces services publics se sont construits avec des coopérations intercommunales spécifiques, et là c'est le Président du SIVIG qui peut vous en parler.

Dans notre agglomération, ce mouvement n'a toutefois pas permis l'émergence d'un opérateur à l'échelle de l'agglomération. On a coutume ici d'en attribuer la cause à l'abondance de la ressource en eau, qui aurait favorisé l'émergence d'au moins deux grands opérateurs. Pourtant, la situation institutionnelle guère différente aujourd'hui de l'agglomération Parisienne dans un tout autre contexte de ressources nous montre que c'est bien sûr l'épineuse question de la coopération intercommunale qui s'est posée au cours du temps avec la collaboration entre les plus grands acteurs.

Après le temps de la concurrence entre opérateurs publics et des constructions d'infrastructures dans tous les azimuts, est intervenu le temps du dialogue et du confortement des secours mutuels des services, notamment sous l'égide de la Communauté de l'Eau Potable.

L'émergence de cette plateforme d'échanges a constitué un changement pour sortir enfin la question de l'eau potable des oppositions irréductibles. Si les échanges ont été nombreux, la logique de la Communauté de l'Eau n'a toutefois pas permis de passer à l'acte en matière d'organisation institutionnelle, et c'est bien la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles qui nous convie aujourd'hui à cette étape nouvelle et fondatrice.

En plaçant l'échelon intercommunal comme opérateur principal des services publics de proximité, nous voici invités à construire le service intercommunal de l'eau potable de Grenoble – Alpes Métropole.

Si la question n'agite guère la plupart des autres agglomérations placées en situation de devenir Métropole, étant une compétence souvent de longue date intégrée, dans la région grenobloise en matière d'eau potable, nous sommes en passe d'écrire une nouvelle page de notre histoire collective.

Que voulons- nous faire ?

- . en premier lieu, préserver les ressources en eau, dans leur diversité, pour que l'abondance d'une eau de qualité naturelle demeure à l'avenir la marque de ce territoire, avec une majorité de volumes qualifiés de « naturellement purs »,

- . au-delà de la qualité de l'eau produite, bien évidemment, assurer un service public de haute qualité aux habitants de cette agglomération : permanence du service, accueil de proximité et gestion dématérialisée pour ceux qui le souhaitent,

- . assurer une gestion de long terme par le renouvellement des ouvrages transmis, dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale qui ne place pas à charge de nos successeurs des investissements qui seraient insupportables,

- . garantir un prix le plus juste possible, assorti de mécanismes d'aide aux plus

démunis pour que le droit d'un accès à l'eau pour tous soit une réalité. Pour ce faire, une maîtrise des coûts et des gains d'échelle seront engagés.

. associer les usagers par le biais d'un comité des usagers basé sur l'expérience grenobloise mais élargi et amendé pour prendre en compte toute la diversité des territoires de la métropole à 49.

L'échelon intercommunal devra faire la preuve qu'il est bien le bon niveau d'exercice de la compétence eau potable, comme cela a été fait dans un passé récent pour l'assainissement.

Plusieurs raisons nous amènent à penser que cette preuve pourra être faite.

D'abord la situation actuelle de 46 services distincts identifiés pour 49 communes est celle d'une excessive dispersion. Les effets en sont perceptibles à différents niveaux, et je prendrai un seul exemple pour illustrer mon propos, celui du stockage de l'eau entre adduction et distribution.

157 réservoirs sont aujourd'hui en service sur notre agglomération ! Chaque commune a construit sur les coteaux un, deux, trois, parfois plus.. réservoirs de façon à délivrer l'eau à la pression requise sur les différentes niveaux de son territoire.

Demain, la question de l'entretien et surtout du renouvellement de ces réservoirs devra être précédé d'un schéma de rationalisation permettant le cas échéant, par des interconnexions des réseaux de distribution, de diminuer le nombre de cuves.

Par ailleurs se pose la question de la convergence ou non des tarifs actuellement pratiqués sur le territoire. Cette question épineuse mérite un travail approfondi préalable afin de déterminer le bon modèle économique du service public de l'eau potable, le juste prix objectif tenant compte des investissements à conduire et des gains de fonctionnement faisables.

Ce travail sera engagé dès 2015 pour apporter à l'ensemble des élus communautaires les éléments pour un débat sur le tarif de l'eau courant 2016-2017. Quelles que soient les futures décisions politiques, il est évident que la progressivité sera de mise.

C'est donc bien l'établissement d'un schéma directeur de la production et de la distribution de l'eau qui sera le premier chantier de la Métropole, à partir duquel sera construit le plan pluriannuel d'investissements. Ce schéma et le plan d'investissements associés ne seront pas la somme des schémas communaux d'aujourd'hui, même si les données de base sont réutilisées, et c'est bien à un changement d'échelle qu'il nous faut nous atteler. L'ensemble des compétences exercées par la Métropole (eau potable, assainissement, mais aussi voirie et urbanisme) constituera un véritable outil d'aménagement du territoire métropolitain, dans un contexte toujours plus contraint.

D'autres outils déployés à l'échelle de l'agglomération nous aideront à construire le service de demain : je pense au SIG, à la télégestion des ouvrages, mais aussi à la démarche Qualité susceptible de fédérer des personnels réunis à partir de pratiques et de cultures de service quelque peu différentes.

Ces orientations amènent à proposer au prochain conseil d'agglomération la création de la régie de l'eau potable de Grenoble - Alpes Métropole, à laquelle reviendra le pilotage du dispositif, et qui s'appuiera sur la SPL fusionnée pour exploiter une partie des ouvrages.

Au vu des interactions entre petit cycle et grand cycle de l'eau, la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2016 constitue l'étape suivante de la Métropole, à co-construire avec l'ensemble des acteurs qui sont actifs sur le territoire.

Je vous donne donc rendez-vous lors d'un prochain colloque de la Communauté de l'eau pour évoquer comment l'avenir du territoire grenoblois se construit.